

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15 Janvier 2019

Dossier complet le :

23 janvier 2019

N° d'enregistrement :

F. 974.12.P.00235

1. Intitulé du projet

Régularisation des activités du site de CIMENTS DE BOURBON sur le territoire de la commune du PORT (974)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CIMENTS DE BOURBON

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Xavier LEGRAND, Directeur Général

RCS / SIRET

3 1 0 8 6 3 9 1 5

Forme juridique

Société Anonyme (SA)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement	b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement (pour ces installations, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues à l'article L. 512-7-2 du code de l'environnement) (rubrique ICPE concernées : 2515 et 2517)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société CIMENTS DE BOURBON, exploite sur la commune du Port (974) une unité de broyage de produits minéraux et déchets non dangereux et de conditionnement de ciment.

CIMENTS DE BOURBON réalise la dernière opération de fabrication du ciment, à savoir :

- la réception et l'entreposage des matières premières nécessaires à la fabrication du ciment (clinker et ajouts)
- la fabrication du ciment par broyage mécanique et mélange des matières premières (clinker + ajouts)
- le conditionnement puis l'expédition (livraison/ distribution) du ciment en vrac et en sac.

L'exploitation de cette unité est actuellement régie par l'arrêté préfectoral d'autorisation n°89-1713/DAGR.1 du 24 Juillet 1989 complété par l'arrêté n°2011-1970/SG/DRCTCV du 7 décembre 2011.

Depuis cet arrêté sont intervenus sur le site, notamment l'installation d'un nouveau sécheur à tambour rotatif alimenté par un générateur de gaz chauds et la mise en place de stockages extérieurs de laitiers qui ont fait l'objet d'un porter à connaissance déposé en 2015. Ciments de Bourbon souhaite modifier ces installations pour lui permettre de produire un nouveau ciment.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de régulariser la situation administrative du site CIMENTS DE BOURBON sur le territoire de la commune du PORT (974) suite aux différentes modifications intervenues, la mise en place de nouvelles installations et la modification de la nomenclature ICPE.

A noter que les modifications les plus importantes intervenues ont fait l'objet d'un porter à connaissance déposé en 2015 auprès de l'Administration (DEAL Réunion) . Seul le projet relatif aux deux silos de 70 m3 concerne une nouvelle installation.

La présente demande d'examen au cas par cas fait suite à une demande de l'Administration.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Rappelons que le projet, qui consiste à régulariser la situation administrative du site CIMENTS DE BOURBON, est un site EXISTANT. L'activité de CIMENTS DE BOURBON sur la commune du Port a débuté en 1969.

A titre informatif, les modifications déjà intervenues et ayant fait l'objet d'un porter à connaissance déposé en 2015, sont rappelés ci après :

- remplacement de la tour aéroréfrigérante de type « circuit primaire ouvert » existante sur le site par un aéroréfrigérant sec
- mise en place d'un nouveau sécheur complémentaire à tambour rotatif alimenté par un générateur à air chaud associé à un nouveau brûleur alimenté en fioul domestique
- augmentation de la capacité maximale d'entreposage des laitiers de haut-fourneau sans toutefois modifier les tonnages annuels admissibles

Ces modifications n'ont pas engendrés de modifications du classement ICPE de l'installation CIMENTS DE BOURBON.

En revanche, certaines installations (station de transit- rubrique n°2517 et installation refroidissement-rubrique n°2921) ont été "déclassées" : passant du régime de l'autorisation à l'enregistrement ou de la déclaration au non classement.

Le nouveau projet d'ajout de deux silos de 70 m3 ne vient pas changer le régime de l'installation pour la rubrique n°2516, station de transit, qui restera dans les seuils de la déclaration.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

(Cf. ci-dessus pour les modifications ayant fait l'objet d'un porté à connaissance en 2015.)

L'ajout de deux silos de 70 m3 chacun, permettra à Ciments de Bourbon de réaliser la production d'une nouvelle qualité de ciment, chose aujourd'hui impossible en raison des normes NF à respecter.

Le silo déjà existant de 300 m3, et utilisé jusqu'à présent pour le stockage des cendres volantes, sera désormais utilisé pour le stockage du nouveau ciment qui sera produit.

Les deux nouveaux silos, de 70 m3 chacun, seront utilisés pour :

- remplacer le silo de stockage des cendres volantes : remplacement du silo 300 m3 par un silo de 70 m3
- permettre la réalisation des purges nécessaires au besoin de qualité entre les différents types de ciments avant leur stockage dans leur silo définitif (silo de 2500 m3, silo de 7000 m3 ou silo de 300 m3 déjà existants sur le site et autorisés par l'arrêté de 2011). Ce silo permettra également de revaloriser ce ciment de purge, "déchet de production", directement dans une nouvelle production.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis au régime de l'enregistrement de la législation des ICPE.

Les rubriques concernées par la demande d'enregistrement sont les suivantes :

- 2515 : Broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes

- 2517 : Station de transit, regroupement ou tri de produits minéraux ou de déchets non dangereux inertes autres que ceux visés par d'autres rubriques

Le tableau complet des rubriques ICPE est présenté dans le dossier joint en Annexe 7 (paragraphe 3.3).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie des parcelles :	8,9 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Z.I. n°1
rue d'Armagnac
CS 61087
97 829 Le Port cedex

Coordonnées géographiques¹

Long. 3 2° 22' 10" .. Lat. 7 6° 84' 9_1" 0

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" .. Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé sur ou à proximité immédiate d'une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche du site est la ZNIEFF de type II nommée « Mafate et vallée » et référencée n°040030021. Elle est située à environ 2,45 km au sud du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble de l'île de La Réunion (sauf la commune du Port) est classé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Port n'est concernée par aucun arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Port est située dans le périmètre de la Loi littoral. En revanche, le site n'est pas situé dans la zone des 50 pas géométriques.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en dehors du périmètre effectif du parc nationale de La Réunion. Le site n'est pas non plus situé sur une réserve naturelle nationale, la plus proche étant situé à 6 km au Sud : Etang de Saint-Paul.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Réunion est dotée d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement (1ère échéance) approuvé le 21 août 2018. La commune du Port est concernée par les infrastructures routières de la RN1, RN4, RN7 et RN1001. En revanche le site n'est pas situé dans la zone de bruit de ces infrastructures.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	À La Réunion, le bien « Pitons, cirques et remparts de l'île de la Réunion » est inscrit sur la liste du patrimoine mondial par validation au 1er août 2012. Le territoire du bien coïncide avec le cœur du Parc national de la Réunion. Le site est situé en dehors du cœur du parc nationale de La Réunion. Le site n'est pas non plus situé aux abords d'un monument historique ou d'un site patrimonial remarquable.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas identifié dans une zone humide. De plus, aucun site Ramsar n'est situé à La Réunion.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Port est concernée par : -un PPR multirisques inondation et mouvements de terrain -un PPRT lié au dépôt de stockage d'hydrocarbures de l'établissement SRPP PPR multirisques approuvé par AP n°401 du 26 mars 2012 PPRT de SRPP approuvé par AP n°2014-3714 SG/DRCTCV du 12 juin 2014
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé sur les bases de données BASIAS ou BASOL.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des nappes/systèmes aquifères de La Réunion est situé en ZRE. Cependant, aucun puits de pompage des eaux souterraines n'est présent sur le site.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas situé dans un périmètre de protection associé à des captages d'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la consultation de la carte interactive CARMEN de la DEAL Réunion, aucun site inscrit ou classé n'est recensé dans un rayon de 1 km autour du site.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'île de La Réunion ne possède aucun site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la consultation de la carte interactive CARMEN de la DEAL Réunion, aucun site classé n'est recensé dans un rayon de 1 km autour du site. Le site classé le plus proche est la « Ravine du Bernica » situé à plus de 9 km au Sud du site CIMENTS DE BOURBON.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est alimenté en eau par le réseau communal. Il s'agit d'eau de ville (eau potable) principalement utilisée pour l'arrosage des espaces verts et dans une moindre mesure les besoins sanitaires du personnel et le lavage des engins. Les projets intervenus n'ont nécessité aucune consommation d'eau (cf. porter à connaissance de 2015). Idem pour la mise en place future des deux silos.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site existant. Les projets intervenus n'ont pas impliqué de drainage ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines (cf. porter à connaissance de 2015). Idem pour la mise en place future des deux silos.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site existant. Les projets intervenus n'ont pas été excédentaire en matériaux (cf. porter à connaissance de 2015). Idem pour la mise en place future des deux silos.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site existant. Les projets intervenus n'ont pas été déficitaire en matériaux (cf. porter à connaissance de 2015). Idem pour la mise en place future des deux silos.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site étant situé au sein de la zone industrielle n°1 au nord de la commune du Port, cet ensemble est très fortement anthropisé et ne présente aucun habitat, ni aucune espèce floristique et faunistique d'intérêt. Les projets intervenus n'ont pas eu d'impact sur le milieu naturel (cf. porter à connaissance de 2015). Idem pour la mise en place future des deux silos.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'île de La Réunion ne possède aucun site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Hormis le fait que la commune du Port soit concerné par loi littoral, le site n'est pas situé sur des zones à sensibilité particulière.</p> <p>Les projets intervenus n'ont pas eu d'impact sur des zones à sensibilité particulière (cf. porter à connaissance de 2015). Idem pour la mise en place future des deux silos.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>D'après le DDRM de La Réunion actualisé en octobre 2016, la commune du Port est concernée par les risques de type industriels, transport de marchandises dangereuses, nucléaire et rupture de digue.</p> <p>Le site, EXISTANT, est notamment dans sa quasi-totalité situé dans le zonage réglementaire du PPRT de l'établissement SRPP. Par ailleurs, CIMENTS DE BOURBON s'est rapproché de la SRPP et de son bureau d'étude afin de savoir si les stockages extérieurs de laitiers peuvent avoir un impact sur le zonage établi dans le PPRT (cf. porter à connaissance de 2015).</p>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>D'après le DDRM de La Réunion, la commune du Port est concernée par les risques de type vent fort et cyclone, mouvement de terrain, inondation, volcanique, séisme, houle ...</p> <p>Elle est concernée par un PPR Multirisques inondation et mouvements de terrain.</p> <p>D'après la cartographie du zonage réglementaire, le site est uniquement classé en zone d'aléa faible à modérée en partie Nord-Est du PPR Multirisques.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité engendra des déplacements (routier et maritime) pour la réception de matière première et l'expédition du produit fini.</p> <p>Concernant le trafic routier, celui-ci sera négligeable au vu du trafic actuel sur la RN4 : 59 482 TMJA (donnée 2012). De plus, le trafic maritime permet de diminuer celui du trafic routier.</p>
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les principales activités internes au site à l'origine d'émissions sonores peuvent être liées à la circulation des engins et véhicules (apports et expéditions des matériaux), à la manutention et à la fabrication et au conditionnement du ciment.</p> <p>Le site CIMENTS DE BOURBON est situé dans une zone industrielle, il est donc potentiellement concerné par des nuisances sonores des industriels de la ZI.</p>

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les activités de fabrication de ciments fonctionnent 24h/24h.</p> <p>Le site se situe en contexte urbanisé, source d'émission lumineuse. De plus, se trouvant en zone industriel, le site est concerné par les émissions lumineuses issues des industriels de la ZI.</p>
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site est source d'émissions de gaz de combustion et de poussières par les installations de combustion, d'envols de poussières liés à la manutention de matériaux et au stockage extérieur de laitiers, de gaz d'échappement liés aux trafic routier et maritime.</p> <p>Toutefois, ces effets sont limités par la mise en place de mesures : cheminées d'évacuation des installations de combustion, stockages couverts des matériaux, systèmes de dépoussiérage sur les process de fabrication, suivi de l'empoussièrment annuel, écran en bordure du site...</p>
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées du site sont exclusivement des eaux domestiques. Ces eaux seront rejetées dans le réseau communal.</p> <p>Le process de fabrication du ciment ne nécessite pas d'eau.</p>
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées du site sont exclusivement des eaux domestiques. Ces eaux seront rejetées dans le réseau communal.</p> <p>Le process de fabrication du ciment ne nécessite pas d'eau.</p>
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les activités du site génèrent peu de déchets. Ils sont principalement liés à l'activité humaine du site (déchets ménagers et assimilés).</p> <p>Métaux : 16 01 17, 16 01 18 ; Bois : 15 01 03 ; Déchets verts : 20 02 01 ; Divers (non dangereux et non valorisables) : 15 01 06 ; Plastique, papier, carton : 15 01 01 15 01 02 ; Déchets inertes : 16 01 99 ; Matériaux souillés : 15 02 02* ; Graisses usagées : 12 01 12* ; Huiles usagées : 13 02 05* ; DEEE : 16 02 13 ; Boues des séparateurs d'hydrocarbures : 13 05 02*</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site existant. Le site n'est pas situé dans le périmètre de protection d'un monument historique et ne présente pas d'enjeu paysager. La commune du Port ne contient pas de sites patrimoniaux remarquables. Les éléments patrimoniaux relatifs à l'archéologie sur Le Port se concentrent au niveau de l'ancien cimetière piémontais à plus de 3 km à l'Est du site.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site existant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Ces éléments sont traités dans le dossier joint en Annexe 7 (paragraphe 4.9).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

De part sa localisation, le site n'a aucun impact notable sur la faune, la flore, les espaces naturels et agricoles ni sur le paysage.

Les activités de process du site ne nécessitant aucune utilisation d'eau, aucun rejet liquide n'est associé.

Les rejets atmosphériques canalisés sont traités via un dispositif de dépoussiérage et orientés vers une cheminée dimensionnée conformément aux règles de l'art. Par ailleurs, ces rejets font l'objet d'une surveillance.

Les rejets atmosphériques diffus sont limités de part les propriétés des matériaux entreposés en extérieur. Après un entreposage prolongé en extérieur, il forme un croûtage. Par ailleurs, ces rejets diffus seront surveillés au travers des plaquettes de suivi des poussières sédimentables mis en place par le site.

Concernant le bruit des campagnes de mesures du bruit sont réalisés pour évaluer les niveaux sonores en limite de propriété du site et au niveau des ZER, en période de jour comme de nuit.

Enfin, rappelons que l'environnement du site, constitué par les entreprises de la zone industrielle, n'est pas sensible. Il n'y a pas d'habitations à proximité.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet (site EXISTANT) intervient dans un secteur urbanisé, au sein d'une zone industrielle. Aucune habitation et établissement sensible n'est présent à proximité du site.

La prise en compte des principaux enjeux du site, principalement liés aux rejets atmosphériques, permet d'éviter et de réduire les impacts du site sur l'environnement.

Les impacts positifs liés au site sont la valorisation de déchets industriels s'accompagnant d'une économie de ressources naturelle en gypse, calcaire et argile (constituant du clinker) ainsi qu'une diminution de l'impact lié à la fabrication du clinker.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Description de la sensibilité environnementale du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **Le Port**

le, **14/01/2019**

Signature



